



arrêté préfectoral et PLU

Par **marcotte**, le **26/08/2020** à **14:15**

Bonjour

il existe un arrêté préfectoral (Landes) qui dit que 2 HLL doivent être espacées d'au moins 4m dans des établissements d'hébergement touristique... nous sommes une centaine de chalets réunis dans un PRL dont au moins la moitié est louée l'été... le PLU de la commune ne mentionne pas cet arrêté ... et ne parle que d'espacement de 4 m pour 2 constructions sur un même terrain... le permis d'aménager ayant été accordé depuis plus de 10 ans nous dépendons du PLU et aucun règlement spécifique à ce PRL n'apparaît

question: cet arrêté est t'il valable dans ce cas?

merci